

Programme **formations**  
du CAUE

2025



- Le CAUE accompagne les élus, les techniciens des collectivités, les professionnels afin de favoriser la montée en compétence collective des acteurs de l'aménagement, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Le CAUE propose un programme de formations annuel, enrichi régulièrement par une offre complémentaire en fonction de l'actualité.

- Une de nos formations vous intéresse en intra ? Le CAUE peut aussi accompagner la collectivité dans la mise en place d'une formation personnalisée sur site au profit de ses élus et agents. La participation demandée est de l'ordre de 3 000 euros.

## Thèmes

- Architecture - patrimoine
- Urbanisme
- Paysage - biodiversité
- Environnement - énergie - climat
- Habitat - logement

## Publics

Élus et agents des collectivités, acteurs professionnels, acteurs de la maîtrise d'ouvrage, acteurs de la culture et de la recherche, membres de collectifs.

## Modalités d'inscription

### Formations

Pour les élus et autres publics : inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [www.formations.caue74.fr](http://www.formations.caue74.fr)

### Formations éligibles au titre du DIF élus\*

Pour les élus : inscription uniquement via la plateforme dédiée [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) rubrique « Mon compte élu »

Pour les autres publics : inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [www.formations.caue74.fr](http://www.formations.caue74.fr)

\* Les formations éligibles au titre du DIF élus sont ouvertes à tous les publics.

- Le CAUE est un organisme de formation enregistré sous le n°82740210174, certifié Qualiopi, conformément au Référentiel national Qualité (Art. L. 6316-1 du Code du travail) pour la réalisation d'actions de formation. Le CAUE est agrée pour 4 ans par le CNFEL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour la formation des élus.

- Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, certaines formations sont organisées répondant aux critères d'éligibilité. Celles-ci sont référencées sur la plateforme EDOF gérée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

## Participation

Les droits d'inscription sont forfaitaires. Ils couvrent les frais pédagogiques, le dossier pédagogique, et les éventuels frais de transport, d'hébergement et de repas s'ils sont précisés au programme de formation. À réception de la pré-inscription et du règlement, le CAUE validera l'inscription par l'envoi de la convention de formation. Chaque pré-inscription, si elle est confirmée, fait l'objet d'une convention individuelle de formation et d'une convocation accompagnée du programme de formation détaillé. Attestation de présence, copie de la feuille d'émargement et facture acquittée sont adressées en fin de formation. Toute annulation parvenue moins de 14 jours calendaires avant la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

## Accès

Situé au siège, L'îlot-S est le lieu où sont programmées la plupart de nos formations. Il est possible de rejoindre L'îlot-S à pied, vélo, bus (arrêts Paul Grimault ou Courier), train ou voiture (parkings de proximité : Gare, La Poste, Courier, Bonlieu). Entrée en face du cinéma Pathé Gaumont.

## Accueil des personnes en situation de handicap

L'îlot-S est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription. Nous ferons en sorte de vous accueillir dans les meilleures conditions. **Contactez notre référent handicap :** Selcan Erbek au 04 50 88 21 10 ou par mail à [inscription@caue74.fr](mailto:inscription@caue74.fr)

## ARCHITECTURE-PATRIMOINE

Le conseil en architecture	04
Réhabiliter le bâti du XX <sup>e</sup> siècle, méthodes d'analyse et de diagnostic pour construire le projet architectural	06
L'exigence de la qualité architecturale et paysagère	08
Des racines au futur : réinventer le territoire avec le patrimoine bâti et paysager préexistant	10
Réhabiliter le bâti ancien : à la croisée des enjeux techniques, énergétiques et patrimoniaux	12

## ENVIRONNEMENT-ÉNERGIE-CLIMAT

Gestion des terres inertes, quelles solutions ?	14
Ancrer l'objectif ZAN dans les politiques et les projets publics	16

## URBANISME

Crise du logement, économie foncière : réconcilier l'humain et l'urbain par une maîtrise du développement territorial	18
Urbanisme - perfectionnement	20
Actualité juridique de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement - cycle 16	22

## PAYSAGE-BIODIVERSITÉ

Mener un projet de végétalisation de cour d'école	24
Aménagements et sols fertiles, vers une résilience des espaces publics face au changement climatique	26
Le paysage, l'élu.e et le projet local	28





Architecture-Patrimoine

#### Date

- mercredi 11 décembre 2024  
(reconduction prévue en 2025)

#### Lieu

- Siège du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes, 7 rue Duhamel 69002 Lyon

## Le conseil en architecture

#### Publics

Architectes

#### Participation demandée

- **325 € nets** (déjeuner compris)  
Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

4 décembre 2024

#### Contact et inscription

Béatrice Lassaigne-Batoux  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Mathias Apicella  
04 50 88 21 10  
conseils@caue74.fr

#### CONTEXTE

La construction, la réhabilitation et l'aménagement sont des actes de transformation du territoire auxquels contribuent les architectes en réponse aux commandes qui leur sont passées. Cette activité de création induit nécessairement une interaction avec le territoire et les acteurs qui le gouvernent.

La collectivité, autorité compétente en matière de préservation de la qualité des paysages, peut mobiliser un professionnel pour se faire conseiller et organiser un débat fructueux avec les acteurs du projet. L'architecte-conseil agit ainsi avec la collectivité dans l'esprit du respect de l'intérêt public.

Cette formation aborde la pratique du conseil comme l'un des métiers de l'architecte et explore les questions de déontologie, de service de l'intérêt général, de vision holistique des enjeux du projet. Elle s'adresse à tous les architectes, qu'ils exercent le conseil ou non. Il s'agit de permettre à toutes et tous de bien identifier les attentes et les enjeux de ces temps d'échanges entre confrères et avec les représentants des collectivités.

#### Objectifs

- Connaître le rôle de l'architecte-conseil et la portée de son intervention en réponse aux attentes de qualité architecturale et du cadre de vie
- Acquérir les connaissances organisationnelles, techniques et juridiques liées au conseil en architecture, urbanisme et paysage
- Comprendre la mission de conseil dans une approche collégiale

#### Compétences développées

- Animer un échange productif sur le thème de la qualité architecturale, urbaine et paysagère entre les acteurs du projet et la collectivité
- Maîtriser l'espace temporel et juridique du conseil architectural
- Conseiller les élus, les agents des collectivités, les porteurs de projet et les architectes au service de l'insertion maîtrisée des édifices dans le paysage

#### Pré-requis

Diplôme des écoles d'architecture : DE, DPLG ou équivalent

#### Horaires et durée

9h00 - 12h00 / 13h00-17h00 (7h)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Apport théorique
- Partage d'expériences
- Études de cas

#### Formateurs

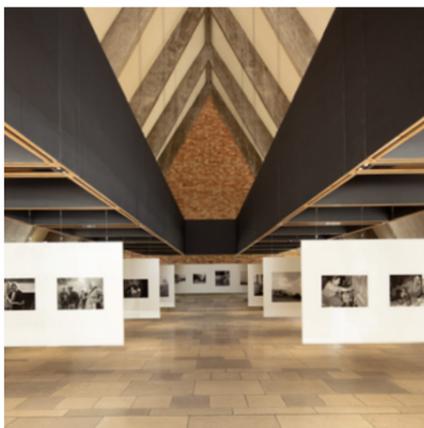
- **Stéphane Dégeorges**, directeur du CAUE de Haute-Savoie
- **Sébastien Sperto**, directeur du CAUE Rhône-Métropole

#### Partenaire

- **Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes**



Illustration générée par IA © CAUE 74



Architecture-Patrimoine

#### Dates

- mardi 1<sup>er</sup> et mercredi 2 avril 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Réhabiliter le bâti du XX<sup>e</sup> siècle, méthodes d'analyse et de diagnostic pour construire le projet architectural

#### Publics

Architectes, ingénieurs de la construction, économistes, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

#### Participation demandée

- 650€ nets  
(les 2 journées, déjeuners compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

18 mars 2025

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Mathias Apicella  
04 50 88 21 10  
conseils@caue74.fr

#### CONTEXTE

Jamais un siècle n'a produit autant de constructions et d'innovations spatiales que le XX<sup>e</sup>, et connu de telles évolutions techniques que celui-ci. Nous héritons d'un patrimoine d'une grande richesse et diversité. Cependant, l'essentiel de ces édifices vieillissants nécessitent aujourd'hui d'être rénovés, réhabilités, optimisés, transformés, adaptés. Il s'agit souvent d'interventions en profondeur, de véritables remises en projet qui induisent une compréhension fine des qualités de ces architectures. Le sujet mérite toute l'attention des architectes, des ingénieurs et des entreprises car il est un marché d'avenir et un thème de projet révélant la capacité des concepteurs à résoudre la complexité.

#### Objectifs

- Acquérir des bases culturelles sur la production architecturale du XX<sup>e</sup> siècle
- Découvrir des principes méthodologiques de restauration, de réhabilitation, de restructuration du bâti

#### Compétences développées

- Conduire un projet d'adaptation de l'architecture du XX<sup>e</sup>
- Partager et transmettre les éléments de l'histoire et des techniques liées à la période
- Connaître les méthodologies d'analyse et de diagnostic architectural

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h30  
Soirée du 1/04 : invitation à l'exposition « Braillard » à 18h30 au CAUE  
• 2 jours (14 h)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés et partage d'expériences
- Ateliers
- Analyses de cas

#### Formateur

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE de Haute-Savoie

#### Intervenants

- **Carine Bonnot**, architecte, docteure en urbanisme
- **Simon Texier**, docteur en Histoire de l'Art
- **Philippe Beaujon** (sous réserve), architecte
- **Mathilde Padilla** (sous réserve), architecte, docteure en architecture
- **Gaël Robin** (sous réserve), architecte du patrimoine



Architecture-Patrimoine

#### Date

- jeudi 2 octobre 2025

#### Lieu

- À définir

#### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, instructeurs du droit des sols

#### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

18 septembre 2025

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://www.caue74.fr/formation)

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élu**, inscription UNIQUEMENT via la plateforme dédiée **moncompteformation.gouv.fr** rubrique « Mon compte élu »

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Mathias Apicella  
04 50 88 21 10  
conseils@caue74.fr

Photo : chalet et grenier - Samoëns, Joachim Fritschy © Béatrice Cafiéri | CAUE 74

Éligible DIF élus | Intra possible

## L'exigence de la qualité architecturale et paysagère

### CONTEXTE

La Haute-Savoie est l'un des départements qui connaît la plus forte croissance démographique de France. Cela se traduit par un niveau particulièrement élevé de nouvelles constructions ou de rénovations. Dans le même temps, la société évolue vers une aspiration plus attentive à l'environnement et aux effets du changement climatique, et s'engage à limiter l'artificialisation des sols. Les espaces bâtis gagnent indispensablement en intensité. Il devient essentiel d'organiser l'espace avec attention et subtilité pour que la densité soit acceptable, voire créatrice de vitalité. L'exigence d'une qualité architecturale accrue s'impose. Dans l'accueil des projets sur le territoire communal, le maire ou l' élu en charge de l'urbanisme est garant d'une vision et d'une cohérence politique. L'agent du droit des sols est, quant à lui, garant du respect du code de l'urbanisme et des règles urbaines. Le maire s'appuie sur le travail de l'instruction pour porter une décision responsable et argumentée sur l'acceptation ou non de l'autorisation d'urbanisme. Ce couple élu.e/ instructeur.rice est une collaboration clé dans la réception des projets dans le paysage urbain ou naturel existant. Aussi, la qualité architecturale est l'un des critères qu'il leur importe de savoir mesurer ensemble. Ils peuvent ainsi inviter les porteurs de projet à débattre sur le thème de l'insertion du projet dans son contexte.

### Objectifs

- Comprendre les enjeux de la conception architecturale
- Maîtriser les enjeux de la qualité de l'architecture dans le projet
- Appréhender l'architecture dans l'instruction des dossiers

### Compétences développées

- Organiser des méthodes d'analyse de l'architecture
- Renforcer les arguments de l'instruction sur les objectifs de l'article R111-27 du code de l'urbanisme
- Mobiliser les compétences disponibles au cours de l'instruction en matière de qualité architecturale

### Pré-requis

Aucun

### Horaires et durée

9h00-12h30 / 13h45 - 17h45  
• 1 jour (7h30)

### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

### Méthodes / outils pédagogiques

- Ateliers
- Apports théoriques
- Cas pratiques

### Formateur

• **Mathias Apicella**,  
architecte, CAUE de Haute-Savoie

### Intervenant

• **Guy Desgranchamps**,  
architecte du patrimoine,  
enseignant en architecture

### PROGRAMME

**Matin :** Appréhender la qualité architecturale du projet

1. **Atelier : qu'entendons-nous par qualité architecturale et paysagère ?**
  2. **Cours : méthodes d'analyse urbaine et architecturale**
  3. **Exercice : analyse des qualités d'insertion d'un projet**
  4. **Cours : exemples de projets démonstratifs**
- Après-midi :** Le lieu, l'architecte et le projet
1. **Atelier : les marges d'action dans le jeu d'acteurs et la temporalité du projet**
  2. **Cours : la légitimité de l'élue et de l'instructeur.rice au regard de la loi sur l'architecture de 1977**
  3. **Partage d'expérience : analyse de projet en conseil architectural**
  4. **Atelier : analyse de projets au regard de la qualité architecturale et paysagère**



Architecture-Patrimoine

#### Dates

- jeudi 20 & vendredi 21 novembre 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Des racines au futur : réinventer le territoire avec le patrimoine bâti et paysager préexistant

#### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'environnement, du développement durable, de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'écologie, des services techniques, du patrimoine bâti, de la gestion du droit des sols, directeurs généraux des services, architectes, ingénieurs, économistes, urbanistes, acteurs de la maîtrise d'ouvrage, associations

#### Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

6 novembre 2025

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

#### CONTEXTE

Les territoires racontent une histoire unique, façonnée par leurs paysages, leur géographie et leurs ressources. Le patrimoine bâti et paysager préexistant en est le témoin vivant, une source précieuse de richesse et d'identité. Dans un monde en pleine mutation, préserver cette singularité et protéger les spécificités locales devient essentiel pour éviter la standardisation. La démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) représente un défi majeur pour bâtir l'avenir sans renier le passé. En réorientant nos pratiques vers la réhabilitation des bâtiments et des paysages existants pour en faire des lieux de vie, de travail et d'échange, le ZAN propose une utilisation durable de l'espace et soutient la sobriété foncière. Cette formation invite à explorer comment concevoir des projets de territoire qui valorisent le patrimoine bâti et paysager préexistant, ancrant ainsi les territoires dans leur histoire tout en les ouvrant aux perspectives de demain. Vous y apprendrez les techniques et les outils nécessaires pour intégrer et protéger efficacement le patrimoine local, dans une démarche durable et conforme aux principes du ZAN. Participez à cette formation pour faire du patrimoine un levier de transformation et d'avenir pour votre territoire.

#### Objectifs

- Comprendre l'intérêt de la protection et de la mise en valeur des patrimoines
- Reconnaître les nouvelles formes contemporaines du patrimoine bâti, et comprendre comment les aborder en termes d'évolution
- Appréhender le patrimoine comme un outil au service du projet de territoire et de ses habitants

#### Compétences développées

- Mettre en œuvre les outils utilisables dans le cadre des PLU/PLUi, ou dans le cadre d'un site patrimonial remarquable (SPR), pour construire un projet de territoire intégrant les patrimoines
- Animer et piloter une démarche prospective multicritère (définition des enjeux, compréhension des jeux d'acteurs, phases du projet « patrimoine », niveaux de protection ainsi que leur articulation)

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h30  
• 2 jours (14h)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Étude du droit et des outils
- Conférences
- Études de cas
- Ateliers

#### PROGRAMME

##### Journée 1

**Matin :** Définir, répertorier, convaincre

##### 1. Définition des patrimoines et du projet de territoire

##### 2. Quels héritages sur mon territoire ?

*Effectuer un diagnostic du bâti et du paysage / Élaborer une stratégie patrimoniale (critères de reconnaissance, évaluation et catégorisation), et consulter (cahier des charges)*

##### 3. Pourquoi construire mon projet de territoire avec le patrimoine ? (World café : argumentaires-projet de territoire)

**Après-midi :** Préserver, protéger, transmettre

##### 1. Les protections déjà mobilisables sur mon territoire (MH/abords-PDA-, Sites, SPR)

##### 2. Protéger (ou mieux protéger) le patrimoine, des outils et des moyens accessibles dans mon PLU/PLUi ou en dehors

##### 3. Temps d'échanges (cas d'étude)

**Journée 2 :** Mettre en action son projet patrimonial  
**Matin**

##### 1. Atelier : retour sur le jour 1 (les pépites)

##### 2. L'intérêt des patrimoines au regard des enjeux contemporains

##### 3. Atelier dirigé : les arguments en faveur du patrimoine et contre les idées reçues

**Après-midi**

##### 1. Analyses de cas

##### 2. Atelier réflexif : le patrimoine, projet d'avenir pour le territoire ?

Formatrice

- Sylvaine Corbin, urbaniste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

- Hélène Blin, architecte des Bâtiments de France (ABF)
- Guy Desgranchamps, architecte du patrimoine, enseignant en architecture
- Michèle Prax, architecte et urbaniste spécialisée dans le patrimoine, architecte-conseil, Ville d'Annecy



Architecture-Patrimoine

#### Date

- jeudi 11 décembre 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Réhabiliter le bâti ancien : à la croisée des enjeux techniques, énergétiques et patrimoniaux

#### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, du patrimoine bâti, instructeurs du droit des sols, aménageurs, architectes, urbanistes, ingénieurs de l'environnement, associations

#### Participation demandée

- 300 € nets (repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

27 novembre 2025

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

#### CONTEXTE

Les récentes évolutions réglementaires liées à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) mettent en avant la nécessité de réutiliser le bâti existant comme l'une des solutions majeures pour atteindre les objectifs de sobriété foncière et réduire l'impact environnemental du secteur de la construction. En particulier, les bâtiments construits avant 1948, conçus pour durer, ont été réalisés en harmonie avec leur environnement local, en utilisant des matériaux puisés à proximité. Ces constructions sont adaptées à leur contexte géographique et climatique, ce qui leur confère non seulement une grande durabilité, mais aussi une sobriété énergétique naturelle.

Ces bâtiments représentent un patrimoine précieux qui, lorsqu'il est correctement diagnostiqué et réhabilité, peut répondre aux enjeux actuels de performance énergétique et de préservation des ressources. Mais cela soulève plusieurs questions essentielles : Que faut-il prendre en compte lors du diagnostic ? Les particularités structurelles et thermiques de ces édifices demandent une attention spécifique, en respectant leurs matériaux d'origine et leur mode constructif. Quelles techniques employer pour leur restauration ou réhabilitation ? Le recours à des savoir-faire adaptés et à des technologies respectueuses de l'existant est indispensable pour valoriser ces bâtiments sans les dénaturer. Comment agrandir ces constructions tout en préservant leur identité ? La mise en œuvre opérationnelle des îlots anciens en renouvellement urbain sera abordée.

#### Objectifs

- Comprendre les spécificités du bâti ancien et ses enjeux, en lien avec sa réhabilitation et sa mise à jour énergétique
- Présenter les éléments méthodologiques et les outils pour concevoir une réhabilitation adaptée au bâti ancien
- Exposer les principes clés pour choisir des solutions d'amélioration énergétique compatibles avec le bâti ancien

#### Compétences développées

- Qualifier le patrimoine et l'intervention à effectuer sur le bâtiment en matière patrimoniale et énergétique
- Être capable de monter une opération de restauration immobilière sur un îlot ancien
- Acquérir des compétences en matière d'assainissement et de réhabilitation du patrimoine bâti ancien

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

- 9h00-12h30 / 14h00-17h30
- 1 jour (7h)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Études de cas
- Ateliers

Formatrice

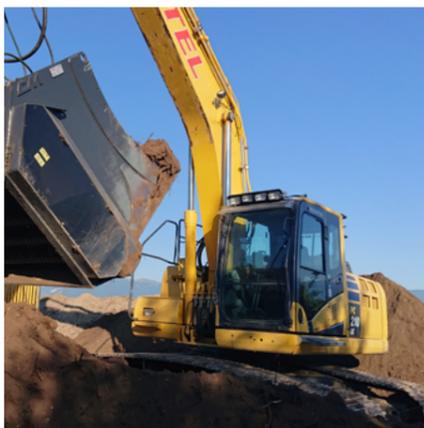
- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

- **David Corgier**, ingénieur énergétique, CMDL MANASLU Ing. (A2E/ASSIST BAT)

*Publications scientifiques internationales, travaux sur le projet HIKARI (1<sup>er</sup> quartier BEPOS). Intervient régulièrement pour l'ADEME et la Région AURA sur des missions d'expertise (monitoring PREBAT...)*

- **Jeremy Dupanloup**, architecte du patrimoine
- **Théodore Guinic**, architecte et historien, maître de conférence, ENSA Montpellier
- **Emmanuel Mansuy**, opérateur spécialisé en réhabilitation, EDIFIM



Environnement-Énergie-Climat

#### Dates

- Session 1 : jeudi 20 février 2025
- Session 2 : mardi 16 septembre 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Éligible au DIF élus | Intra possible

## Gestion des terres inertes, quelles solutions ?

#### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'aménagement, des espaces verts, de la biodiversité, acteurs professionnels

#### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

6 février 2025 (pour la session 1)  
2 septembre 2025 (pour la session 2)

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, inscription UNIQUEMENT via la plateforme dédiée [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) rubrique « Mon compte élu »

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

#### CONTEXTE

La dynamique démographique entraîne un aménagement permanent du territoire. Construction de logements et d'équipements, aménagement de zones d'activités et infrastructures sont autant de chantiers qui grignotent les terres. Chaque aménagement génère des mouvements et excavations de terres, et bien souvent des évacuations vers des sites de gestion. C'est une double peine pour nos territoires, la terre du site aménagé est artificialisée, et le site récepteur de ces terres d'excavation devenues déchets peut l'être aussi... Ressource vitale devenue déchet, les terres d'excavation génèrent une problématique de gestion qui se heurte à la rareté du foncier sur notre territoire. Le CAUE a travaillé pendant 2 ans sur le programme Interreg VADEME pour étudier la gestion des terres inertes à l'échelle des bassins genevois et annécien, identifier les problématiques et trouver en partenariat des solutions vertueuses de gestion pour favoriser l'émergence d'une économie circulaire sur les territoires.

En partenariat avec la DDT et la DREAL de Haute-Savoie, nous vous proposons de décrypter le cadre réglementaire de la gestion des terres inertes, et de découvrir comment optimiser leur gestion et initier une économie circulaire.

#### Objectifs

- Appréhender les enjeux de la gestion des terres excavées sur le territoire
- Découvrir les modes de gestion des terres inertes
- Comprendre le rôle des collectivités et maîtres d'ouvrages pour l'émergence d'une économie circulaire des terres inertes

#### Compétences développées

- Maîtriser la réglementation relative à la gestion des déchets inertes terreux
- Accompagner l'émergence d'une économie circulaire des terres inertes

#### PROGRAMME

##### Matin :

### 1. La problématique et les enjeux de gestion des terres inertes en Haute-Savoie

*Constats et données issus du programme Interreg VADEME*

### 2. La notion de déchets « terre inerte », définition, responsabilités, réglementation et principes de gestion

### 3. Les modes de gestion des terres inertes

*Les différents exutoires et la réglementation afférente / Zoom sur la pratique de valorisation des déchets inertes en aménagement agricole / Zoom sur les carrières / Zoom sur les documents de planification*

### 4. Témoignage

*Myriam Grats et Aurélien Peltan : identification de sites potentiels pour l'implantation de sites de gestion des déchets sur la communauté de communes du Genevois*

##### Après-midi :

### 1. Initier une démarche d'économie circulaire de la gestion des terres inertes

*Qu'est-ce que l'économie circulaire ? / Établir une feuille de route en faveur de l'économie circulaire de la gestion des terres inertes (travail en ateliers)*

### 2. Témoignages

*Pierre Lavissee : projet d'aménagement de La Saulaie avec fertilisation et réutilisation des terres inertes (objectifs, cahiers des charges AMO...)*

*Sophie Fouquier : gestion des terres*

*et puits de carbone sur un chantier de petite envergure*

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Présentations
- Débats
- Travail en ateliers
- Retours et partages d'expériences

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

9h00 -12h30 / 14h00 -17h45  
• 1 jours (7 h15)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

Formatrice

- **Chloé Malié Marsh**, ingénieure en environnement et urbanisme, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

- **Emmanuelle Maillard**, chef de la subdivision Carrières, dépôts d'explosifs et déchets inertes, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- **Julien Thomas**, animateur territorial du bassin genevois, Pôle Aménagement, risques, Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Témoins

- **Sophie Fouquier**, Haute-Savoie Habitat
- **Pierre Lavissee**, chef de projets, groupe SERL
- **Aurélien Peltan**, chef du service mutualisé de la transition écologique, Communauté de communes du Genevois, Commune de Saint-Julien-en-Genevois
- **Marie Thibert**, Fédération du BTP 74
- **Myriam Grats** (sous réserve), maire, Commune de Feigères



Environnement-Énergie-Climat

## Dates

- Session 1 : jeudi 15 et vendredi 16 mai 2025
- Session 2 : lundi 8 et mardi 9 décembre 2025

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Éligible au DIF élus | Intra possible

## Ancrer l'objectif ZAN dans les politiques et les projets publics

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, acteurs professionnels

### Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

2 mai 2025 (pour la session 1)  
24 novembre 2025 (pour la session 2)

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, inscription UNIQUEMENT via la plateforme dédiée [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) rubrique « Mon compte élu »

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

### CONTEXTE

L'objectif de « zéro artificialisation nette » des sols, confirmé dans la loi Climat et résilience en 2021, puis précisé par la loi ZAN de 2023, rebat les cartes de l'aménagement des territoires. Faire mieux avec moins : moindre artificialisation et renaturation passeront par une rationalisation de la consommation d'espace. Si l'objectif ZAN commence aujourd'hui à faire consensus dans ses finalités premières, il continue de défier les pratiques de planification et d'aménagement, d'autant plus en Haute-Savoie où les besoins sont encore soutenus pour accueillir l'évolution démographique. Ces deux jours permettront de découvrir les enjeux et les outils au service de la sobriété foncière, puis de décrypter la traduction opérationnelle de l'objectif ZAN dans les politiques publiques d'aménagement. Planification, anticipation, stratégie foncière, écologisation de l'aménagement... experts et témoins sont réunis pour donner les clés de la mise en œuvre d'une stratégie ZAN en faveur de l'aménagement durable de nos territoires.

### Objectifs

- Contextualiser les enjeux de l'objectif « zéro artificialisation nette des sols »
- Suivre l'actualité réglementaire liée à l'objectif « zéro artificialisation nette des sols »
- Ancrer le ZAN dans les politiques et les projets publics

### Compétences développées

- Maîtriser les enjeux et problématiques de l'objectif « zéro artificialisation nette des sols »
- Mobiliser les outils et évolutions réglementaires pour contribuer à l'objectif « zéro artificialisation nette des sols »
- Intégrer une trajectoire ZAN dans les documents d'urbanisme et la stratégie d'aménagement

### PROGRAMME

**Journée 1 :** Les grands principes de l'objectif ZAN

**Matin :**

1. **La nécessaire préservation des sols : contexte et enjeux de l'objectif ZAN**
2. **La réglementation et les outils de prise en compte et d'application du ZAN**

**Après-midi :**

1. **Le suivi de l'artificialisation des sols en Haute-Savoie : données et outils**
2. **Les leviers d'une stratégie ZAN : pistes méthodologiques et cas pratiques**

**Journée 2 :** Comment mettre en œuvre une stratégie et une planification intégrant l'objectif ZAN ?

**Matin :** Inscrire une trajectoire ZAN dans les documents de planification et les logiques d'aménagement

1. **Écrire son document d'urbanisme intégrant le ZAN**
2. **La nécessaire réévaluation des actes de la chaîne de l'aménagement**

**Après-midi :** Ancrer le ZAN dans les politiques et les projets publics : exemples et boîte à outils

1. **Mener une stratégie foncière anticipatrice et transversale pour répondre aux enjeux de préservation des ressources, et notamment foncière**
2. **Quelles conditions de faisabilité opérationnelle pour des projets s'inscrivant dans la trajectoire ZAN**
3. **Témoignages et exemples**

Jean-François Nau « Le scoring environnemental à l'appui du ZAN » : retour d'expérience sur l'accompagnement de la communauté de communes de Coëvrons dans le cadre de l'AMI de l'ADEME « Vers des territoires Zéro artificialisation nette »

Sébastien Javogues et Axelle Egon « Une stratégie démographique et d'aménagement anticipatrice, prenant en compte l'objectif ZAN »

### Pré-requis

Aucun

### Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h45  
• 2 jours (14h30)

### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

### Méthodes / outils pédagogiques

- Présentations
- Débats
- Travail en ateliers
- Retours et partages d'expériences

Formatrice

- **Chloé Malié Marsh**, ingénieure en environnement et urbanisme, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

- **Olivier Blanquet**, urbaniste, EPF de Haute Savoie
- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE de Haute-Savoie
- **François Déalle-Facquez**, géographe et urbaniste, directeur d'études, Coopérative Acadie
- **Eloïs Divol**, responsable du service aménagement, risques, Direction départementale des territoires de Haute-Savoie
- **Clémentine Genet**, architecte et urbaniste, cheffe de projets, Coopérative Acadie

Témoins

- **Axelle Egon**, chargée de mission aménagement du territoire et solidarités, Communauté de communes Arve et Salève
- **Jean-François Nau**, directeur général délégué, Bureau d'études EODD
- **Sébastien Javogues** (sous réserve), président, Communauté de communes Arve et Salève



Urbanisme

#### Dates

- jeudi 20 & vendredi 21 mars 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Crise du logement, économie foncière : réconcilier l'humain et l'urbain par une maîtrise du développement territorial

#### Publics

Élus, urbanistes, architectes, ingénieurs du paysage, instructeurs du droit des sols, notaires, agents immobiliers...

#### Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

6 mars 2025

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

#### CONTEXTE

Face aux défis actuels de sobriété foncière, d'efficacité urbaine et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), les villages, les villes, les stations de montagne doivent anticiper des transformations majeures. La pression pour densifier, tout en respectant les objectifs de « zéro artificialisation nette » (ZAN), impose des choix complexes. Toutefois, cette maîtrise échappe souvent aux acteurs locaux, confrontés à des projets de densification non anticipés (division parcellaire, renouvellement urbain mal encadré, etc.). Nous vous proposons une formation dédiée pour réfléchir à des stratégies innovantes conciliant densification, préservation et qualité de vie durable, tout en réaffirmant l'importance du vivre ensemble.

#### Objectifs

- Diagnostiquer les enjeux de la densification dans les zones urbaines et leurs impacts sur l'espace habité
- Identifier et maîtriser les stratégies liées aux différents outils de division parcellaire
- Intégrer les outils de planification, de projet urbain et de droit des sols pour concevoir des projets harmonieux, de qualité, respectueux du cadre de vie et de l'environnement

#### Compétences développées

- Caractériser les évolutions urbaines, paysagères, architecturales, environnementales et sociales pour mon territoire ou ma commune
- Expérimenter et pratiquer les outils au service de la division foncière et accompagner la densification
- Concevoir des stratégies réglementaires et opérationnelles pour piloter l'évolution des espaces habités

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h45  
• 2 jours (14h30)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Retours d'expériences sur le territoire des Savoie
- Ateliers participatifs

Formatrice

- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

- **Sarah Cohen**, urbaniste programmateur promoteur, Programmes-Urbains
- **Nicolas Fillardet**, consultant, formateur en urbanisme-droit des sols

- Témoignages de pratiques de la densification en station et en secteur péri-urbain

#### PROGRAMME

**Journée 1 :** Comprendre les enjeux de l'évolution des espaces habités et appréhender les outils du droit des sols en matière de division foncière

1. **Enjeux à l'œuvre sur les espaces déjà urbanisés à travers 2 retours d'expériences (montagne, péri-urbain)**
2. **Les outils de la division foncière :** nombre de lots à bâtir ou de bâtiments créés, nécessité ou pas d'une autorisation d'urbanisme, à quel moment divise-t-on ? L'échelle d'application des règles d'urbanisme, avantages, inconvénients...
3. **ZAC et divisions primaires, lotissement (DP/PA), PC valant division (PCVD), PC groupé, vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), certificat d'urbanisme (CU)**

**Journée 2 :** Connaître les outils mobilisables en matière de planification et de montage de projets urbains pour fabriquer des espaces à vivre avec des retours d'expériences

1. **Les mécanismes économiques et sociaux de la mutation foncière**
2. **Les différents scénarios de la mutation à l'œuvre aujourd'hui**
3. **L'enjeu de la qualité urbaine, paysagère, architecturale et environnementale des projets**
4. **Les outils de projet en matière de :**
  - Planification (PLU/PLUi), conservatoire (Périmètre de gel, d'études...) ou foncier
  - Police du maire, droit des sols
  - Montage d'opérations à travers des cas concrets réalisés sur les Savoie dont pico promotion



Urbanisme

#### Date

- jeudi 25 septembre 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Urbanisme - perfectionnement

#### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la planification, du développement durable

#### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

11 septembre 2025

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

Photo de la formation, 2015, © CAUE 74

#### CONTEXTE

La gestion du territoire constitue un enjeu majeur en Haute-Savoie, soumise à une forte pression. L'urbanisme, qui consiste à organiser les espaces, joue un rôle clé dans cette dynamique. Les élus locaux, à l'échelle des communes et des communautés de communes, sont chargés de définir les orientations en matière d'urbanisme et de gérer les évolutions des paysages urbains, agricoles et naturels de leur territoire. Avec l'intégration de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il devient primordial de concilier développement et préservation des espaces naturels. Pour assurer ses responsabilités légales et proposer un cadre harmonieux, structuré et en adéquation avec les enjeux locaux, il est essentiel que chaque élu renforce ses compétences en urbanisme. Les équipes doivent mener leurs projets territoriaux dans le respect de la législation, tout en atteignant les objectifs du ZAN, et avec une maîtrise des outils techniques, culturels et juridiques à leur disposition.

#### Objectifs

- Apporter des connaissances renforcées en matière de droit de l'urbanisme
- Mieux comprendre le contexte territorial et juridique de la construction du projet de territoire
- Proposer des méthodes de projet et des outils pour favoriser une gestion maîtrisée de l'urbanisme prévisionnel et des autorisations d'urbanisme

#### Compétences développées

- Mettre en œuvre les outils de base pour appliquer le droit des sols et appréhender l'urbanisme prévisionnel
- Agir sur son territoire en termes d'enjeux, de stratégies de sobriété foncière et d'efficacité urbaine (ZAN)
- Prendre en compte la différence entre exercer un pouvoir de police (autorisations du droit des sols) et exercer une compétence (PLU/PLUi)

#### PROGRAMME

**Matin :** Les bases de l'urbanisme et du projet de territoire

##### 1. Le PLU comme outil au service du projet de territoire :

*comment le projet de territoire nourrit le PLU? Les enjeux du PLU post loi Grenelle/ALUR, lois Climat et Résilience et ZAN\*(aout 2021-juillet 2023): climatisation du PLU, enjeux sur les sols urbains, nouvelle approche territoriale, compensation...*

##### 2. La boîte à outils « PLU » mobilisable pour

**un projet adapté et qualitatif :** *les différentes orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et leurs évolutions : études de cas concrets / mesures conservatoires pour agir sur une évolution rapide de contexte et reprendre le temps du projet urbain*

##### 3. Les outils financiers au service de l'aménagement :

*taxe d'aménagement majorée (TAM), projet urbain partenarial (PUP)... pour financer les équipements publics généraux, les travaux de renouvellement urbain, les espaces publics, et améliorer la qualité du cadre de vie et la biodiversité*

##### Après-midi :

##### 1. Connaître les différentes autorisations :

*quand faut-il une autorisation? Quelles sont les principales autorisations et leur champ d'application? Pour quels travaux?*

- Les établissements recevant du public (ERP)
- Seuil du recours à l'architecte, au professionnel du paysage (PC, PA), et « volet paysager » des autorisations

##### 2. Comment appréhender un projet en tant qu'élu?

*Les caractéristiques d'un projet réussi et attentionné : vers un urbanisme négocié*

##### 3. Contentieux pénal (action communale):

*lutter contre les fraudes, surveiller, contrôler les projets après autorisation, responsabilité*

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Cas concrets
- Séquences participatives

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h30  
• 1 jour (7h)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

Formatrice

- Sylvaine Corbin, urbaniste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenantes

- Sabine Bertrand, instructrice droit des sols, formatrice CNFPT
- Ségolène Cognat, avocate au barreau de Grenoble, professeure associée à l'IUG

\*ZAN « Zéro Artificialisation Nette » est une politique visant à limiter l'urbanisation pour préserver les terres naturelles et agricoles en équilibrant les nouvelles constructions avec des mesures de compensation écologique



Urbanisme

## Dates

Groupes 1 et 2

- Jeudi 6 novembre 2025 - Jeudis 5 mars 2026 - jeudi 25 juin 2026

Groupe 3

- vendredi 7 novembre 2025 - Vendredi 6 mars 2026 - vendredi 26 juin 2026

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement, du développement durable, de la biodiversité, de l'écologie / transition écologique, de la planification, des services techniques, du patrimoine bâti, directeurs généraux des services, aménageurs, urbanistes, juristes, géomètres...

## Participation demandée

- 550€ nets

(450 € les 3 demi-journées + 100 € l'accès à la plateforme de l'actualité juridique du CAUE pendant 1 an\* [actuj.caue74.fr](http://actuj.caue74.fr))

\* Seules les ressources de novembre 2020 à juin 2025 sont disponibles

- Non assujettis à la TVA

## Date limite d'inscription

15 septembre 2025

## Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
[inscription@caue74.fr](mailto:inscription@caue74.fr)

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

## Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
[amenagement@caue74.fr](mailto:amenagement@caue74.fr)

Cycle 16

## Actualité juridique de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement

### CONTEXTE

Depuis 14 ans, le CAUE de Haute-Savoie organise 3 fois par an des rencontres dédiées aux professionnels de l'urbanisme, élus, et associations. Ces rendez-vous, qui ont lieu en novembre, mars et juin, permettent de passer en revue les textes et jurisprudences récents, notamment issus des codes de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation.

Les thématiques traitées sont variées et couvrent des sujets d'actualité tels que :

- les lois Climat et Résilience, ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et sur les EnR (APER)
  - l'industrie verte et l'habitat-logement
  - la fiscalité liée à l'urbanisme et aux autorisations du droit des sols (ADS)
  - les évolutions environnementales, notamment face au changement climatique
  - la densification des zones urbaines, le patrimoine bâti et paysager, et la gestion des friches
  - l'évaluation environnementale et la gestion des ressources en eau
  - les documents et règles d'urbanisme, ainsi que les mesures conservatoires et foncières (comme le sursis à statuer ou le DPU)
  - l'importance du projet urbain et de territoire, les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et leurs évolutions jurisprudentielles
  - les bâtiments performants et la renaturation/compensation
- Ces sessions sont l'occasion d'engager des discussions sur l'évolution des territoires, de renforcer les liens entre acteurs locaux et de découvrir des outils ou des processus de travail pour améliorer les pratiques au quotidien.

### Objectifs

- Approfondir les textes réglementaires et faire le point sur la jurisprudence et l'actualité législative
- Intégrer une dynamique de formation continue sur l'actualité juridique avec 3 séances annuelles
- Intégrer un réseau d'acteurs

### Compétences développées

- Intégrer les évolutions du droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement au bénéfice de la qualité de l'environnement bâti et paysager
- Mobiliser l'interprétation des textes (jurisprudence) dans le cadre de la gestion des autorisations d'urbanisme
- Faire converger les documents d'urbanisme et les règlements vers une gestion paisible, équilibrée et cohérente du projet de territoire

### PROGRAMME

#### Séance 1

Exposés et échanges sur les textes et jurisprudences entre mi-juin 2025 et mi-octobre 2025

#### Séance 2

Exposés et échanges sur les textes et jurisprudences entre mi-octobre 2025 et fin février 2026

#### Séance 3

Exposés et échanges sur les textes et jurisprudences entre fin février et mi-juin 2026

### Pré-requis

Connaître les bases du droit de l'urbanisme et du droit des sols

### Horaires et durée

- 8h30-12h30 groupes du matin,
- 3 demi-journées (12h)
- 14h00-18h00 groupe de l'après-midi,
- 3 demi-journées (12h)

### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

### Méthodes / outils pédagogiques

- Exposés
- Échanges et retours d'expériences sur les autorisations d'urbanisme, les documents et règles d'urbanisme, la construction et l'aménagement, l'environnement et les espaces à protéger, l'habitat, le logement, la fiscalité, le patrimoine

Formatrice

- Sylvaine Corbin, urbaniste, CAUE de Haute-Savoie

Intervenante

- Candice Philippe, avocate

### Dates

- Session 1 :  
jeudi 3 et vendredi 4 avril 2025
- Session 2 :  
jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025

### Lieux

- Jour 1 : Manoir de Novel, 60 Av. de Novel, 74000 Annecy
- Jour 2 : Lycée Charles Baudelaire, 9 av. du capitaine Anjot, 74960 Annecy



Paysage-Biodiversité

Éligible au DIF élus

## Mener un projet de végétalisation de cour d'école

### Publics

Élus aux espaces verts ou en charge de l'environnement, développement durable, écologie, techniciens, jardiniers en charge de l'entretien des espaces végétalisés, directeurs d'établissement scolaire

### Participation demandée

- 600 € nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

20 mars 2025 (pour la session 1)  
25 septembre 2025 (pour la session 2)

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élus**, inscription **UNIQUEMENT** via la plateforme dédiée **moncompteformation.gouv.fr** rubrique « Mon compte élu »

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Clémentine Jouvenceau  
04 50 88 21 10  
accompagnement@caue74.fr

### CONTEXTE

Les projets de végétalisation de cour d'école se multiplient et soulèvent des questionnements : comment les mettre en œuvre ? Comment impliquer l'ensemble des acteurs et usagers concernés ? À quels enjeux répondent-ils ? Quels sont les coûts ? Cette formation apporte aux maîtres d'ouvrages des clés et outils mobilisables pour concrétiser un projet de requalification d'une cour d'école avec les moyens et les ambitions de chacun.e. Si les cours d'école sont un levier important de la nature en ville, les enjeux sont bien plus vastes. Il s'agit de favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, d'accueillir une flore et une faune diversifiées, de préserver les écosystèmes, et de repenser des usages inclusifs et dégenrés afin d'assurer le bien-être des enfants. En diversifiant les activités, on permet une meilleure motricité, une plus grande inclusivité et une psychologie apaisée.

### Objectifs

- Apporter les outils nécessaires au montage de projets de végétalisation de cour d'école
- Mettre l'ensemble des acteurs à contribution autour d'un projet commun et inclusif à l'occasion duquel les enfants apprennent, expérimentent et réalisent
- Développer des compétences pour réaliser de nouveaux espaces végétalisés et favoriser la biodiversité en réponse aux enjeux climatiques

### Compétences développées

- Identifier les bonnes pratiques pour atténuer l'îlot de chaleur urbain, favoriser la biodiversité, rendre une cour accueillante et inclusive
- Inclure le processus de concertation dans le projet avec les différentes parties prenantes et les usagers

### PROGRAMME

#### Journée 1

Matin

1. Petite histoire des cours végétalisés
2. La méthodologie de projet
3. L'apprentissage par l'environnement

Après-midi

4. Cas concret : visite de la cour de l'école de Novel
5. Synthèse et conclusion de la journée

#### Journée 2

Matin

1. Cas concret : visite de la cour du lycée Charles Baudelaire
2. Cas concret : présentation de la méthodologie du projet de la cour Charles Baudelaire

Après-midi

3. Les aspects techniques d'un projet de végétalisation de cour d'école
4. Cas pratique

### Pré-requis

Aucun

### Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h30  
• 2 jours (14h)

### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

### Méthodes / outils pédagogiques

- Visite de sites
- Support numérique
- Atelier participatif
- Cas pratique
- Échanges d'expériences
- Carnet de bord de suivi de la formation

Formatrices

- **Clémentine Jouvenceau**, paysagiste conceptrice, CAUE de Haute-Savoie
- **Léa Mabil**, médiatrice culturelle, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

- **Rémi Chaudurié**, architecte - mission d'appui aux territoires (requalification urbaine et paysagère, patrimoine, équipements scolaires), CAUE de Savoie
- **Jérémy Huet**, paysagiste concepteur et directeur, Agence Atelier des Cairns
- **Julie-Amadéa Pluriel**, paysagiste conceptrice, anciennement en charge de la coordination du dispositif « cours Oasis » dans le Val-de-Marne

Partenaires

- **Antoine Deneuve**, chef de projets aménagement des espaces publics, Ville d'Annecy
- **Didier Gonzalez**, gestionnaire, Lycée Charles Baudelaire, Annecy
- **Nina Schmidt**, directrice, École primaire Novel, Annecy
- **Lionel Vernet**, proviseur, Lycée Charles Baudelaire, Annecy



Paysage-Biodiversité

#### Dates

- mercredi 4 et jeudi 5 juin 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Aménagements et sols fertiles, vers une résilience des espaces publics face au changement climatique

#### Publics

Acteurs professionnels, agents des collectivités en charge de l'aménagement, de l'environnement, de l'urbanisme, élus en charge de l'aménagement, de l'environnement, de l'urbanisme

#### Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

#### Date limite d'inscription

21 mai 2025

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh / Clémentine Jouvenceau  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

#### CONTEXTE

L'observation d'une accélération des conséquences du changement climatique par la répétition de phénomènes météorologiques extrêmes a dynamisé la prise de conscience et la nécessité d'atténuer les effets du réchauffement climatique et d'adapter les territoires. Les métiers de l'aménagement doivent intégrer ces nouveaux enjeux et opérer un changement de pratiques pour une conception durable des espaces publics. Parallèlement, la loi Climat et Résilience puis la loi ZAN ont consacré l'importance des sols et leur nécessaire préservation pour maintenir les services écosystémiques rendus et permettre la nécessaire adaptation de nos villes au changement climatique. Le sol, pilier essentiel des écosystèmes urbains, est au cœur des débats. Interroger sa place au cœur de nos villes et villages revient à œuvrer pour un environnement fertile et durable, propice à la biodiversité et aux relations humaines. Experts et témoins sont réunis pour échanger sur les pratiques vertueuses pour l'adaptation de nos espaces publics au changement climatique, entre apports théoriques et pratique sur site, à la redécouverte de la valeur du sol.

#### Objectifs

- Identifier des solutions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique dans le domaine de l'aménagement des espaces publics
- Avoir une connaissance de la biodiversité des sols urbains et des bénéfices écosystémiques associés
- Appréhender différentes démarches de projet en faveur de la ville fertile

#### Compétences développées

- Mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique dans la conduite des projets d'aménagement
- Avoir des clés et outils permettant de mesurer la qualité biologique d'un sol, d'évaluer les services écosystémiques rendus pour mieux agir sur les modes de gestion des sols
- Être capable d'initier des pratiques pour développer des espaces végétalisés qui favorisent la biodiversité et le bien être des habitants en ville

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

9h00-12h30 / 13h45-17h30  
• 2 jours (14h30)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Présentations
- Débats
- Travail en ateliers
- Retours et partages d'expériences

#### PROGRAMME

##### Journée 1

#### 1. Le sol au cœur des politiques d'adaptation au changement climatique :

*Le changement climatique en Haute-Savoie / L'importance et le rôle des sols / L'évolution de la réglementation*

#### 2. Élaborer une stratégie d'adaptation des espaces publics sur le long terme

*Les enjeux et le rôle de la conception urbaine dans l'adaptation au changement climatique / Préserver, gérer et révéler la ressource en eau / Retours d'expériences et retours critiques sur deux temporalités de projets urbains : la découverte de la Savasse à Romans-sur-Isère et la découverte de la Géline à Annemasse*

#### 3. Les arbres et le sol

*Outils de suivi du patrimoine arboré et adaptation au changement climatique : présentation de projets et référentiels / Retours d'expériences sur la gestion du patrimoine arboré en milieu urbain et la prise en compte des effets du changement climatique (Plan Canopée, Métropole de Lyon) / Le choix des essences*

##### Journée 2

Matin :

#### 1. Les sols, piliers de résilience

*Caractéristiques des sols en bonne santé, spécificités des sols urbains et leurs services écosystémiques / Témoignage de Jeanne Souvent : nature en ville sans recours aux terres agricoles, projet « Champ de la Confluence »*

#### 2. Une ressource limitée

*Gestion des terres et aménagement : retour d'expérience du projet VADEME sur les terres inertes*

Après-midi :

#### La ville fertile (sur site) : ateliers pratiques autour de plusieurs thématiques

*Analyser les composants essentiels du sol avec un matériel minimal / Créer un écosystème durable en intégrant la faune et la flore / Favoriser la fertilité et l'autonomie des sols / Comprendre le rôle des plantes et des associations favorables*

#### Formatrices

- **Chloé Malié Marsh**, ingénieure en environnement et urbanisme, CAUE de Haute-Savoie
- **Clémentine Jouvenceau**, paysagiste conceptrice, CAUE de Haute-Savoie

#### Intervenants

- **Hugues Devries**, permaculteur, Château de Menthon-Saint-Bernard
- **Frédéric Ségur**, BET Arbres, Villes & Paysages, ingénierie de renaturation des villes
- **Amaury Waeckel**, paysagiste concepteur dplg associé, Atelier LD

#### Témoin

- **Jeanne Souvent**, Paysagiste conceptrice, agence BASE



Paysage-Biodiversité

#### Dates

- jeudi 3 et vendredi 4 juillet 2025

#### Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire Le paysage, l'élu.e et le projet local

#### Publics

Maires et adjoints en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la biodiversité et du cadre de vie

#### Participation demandée

- **Gratuit\***

\*sous réserve d'un financement national (repas pris en charge)

#### Date limite d'inscription

19 juin 2025  
(places limitées à 12 stagiaires)

#### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

#### Renseignements sur le programme

Clémentine Jouvenceau  
04 50 88 21 10  
accompagnement@caue74.fr

#### CONTEXTE

Les élu.e.s jouent un rôle central dans l'aménagement, le développement et la planification de leur territoire, à différentes échelles. Intégrer pleinement la dimension paysagère dans leurs projets et décisions quotidiens devient essentiel dans un contexte de transition écologique et énergétique. L'approche paysagère propose une méthode de travail fondée sur la lecture et l'analyse partagée des caractéristiques géomorphologiques et historiques des territoires, ainsi que sur leur perception et leurs usages par les habitants et les visiteurs.

Cette approche constitue un préalable efficace pour faciliter la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable au niveau communal ou intercommunal.

La formation de deux jours est proposée dans le cadre d'un partenariat national entre le Ministère des Transitions Écologiques et de la Cohésion des Territoires, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des CAUE. Elle est également soutenue par l'Association des Maires du département où elle se déroule.

#### Objectifs

- Identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local
- Être en capacité d'exercer au mieux la responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage

#### Compétences développées

- Connaître et déterminer les enjeux, les moyens et les outils se rapportant au paysage
- Développer une vision opérationnelle de l'approche paysagère comme fondement d'un projet de territoire

#### PROGRAMME

##### Journée 1

#### Le paysage à notre insu : comprendre ce que nous faisons déjà

- Les compétences de la collectivité vis-à-vis du paysage
- Qu'est-ce que le paysage ?

#### Le réflexe du paysage

- Effets de l'action territoriale sur le paysage
- Quels dispositifs pour intégrer le paysage en amont de toute décision ?

#### Le paysage et le projet territorial, découverte de la démarche paysagère pour enrichir les projets territoriaux

- Les politiques paysagères locales
- Les politiques paysagères nationales et européennes
- La méthode paysagère au service des projets territoriaux

#### Le paysage par le terrain

Observer et analyser le paysage : le ressentir, l'apprécier et le comprendre. Visite d'un site et rencontre avec les acteurs locaux pour comprendre les enjeux spécifiques et les réponses apportées

##### Journée 2

#### Le paysage par le terrain (suite)

Exploration d'un nouveau site, avec d'autres enjeux et problématiques. Analyse des enjeux paysagers liés à une problématique locale et des projets envisageables ou en cours

#### Mise en situation

Mise en pratique des acquis. Par groupe, définition des grandes lignes d'un projet communal, en s'appuyant sur les forces du paysage existant pour orienter les transformations futures

#### Pré-requis

Aucun

#### Horaires et durée

9h00-12h30 / 14h00-17h30  
• 2 jours (14h)

#### Attribution finale

Attestation individuelle de formation

#### Modalités d'évaluation

En cours et/ou en fin de formation

#### Méthodes / outils pédagogiques

- Formation participative
- Échanges, présentations
- Visites de sites
- Ateliers, photolangage

Formatrice

- **Clémentine Jouvenceau**, paysagiste-conceptrice, CAUE de Haute-Savoie

Intervenants

Élus, acteurs et experts du paysage interviendront successivement pour partager leurs expériences et enrichir la formation de leurs connaissances et points de vue

# Le CAUE de Haute-Savoie

## CAUE de Haute-Savoie

L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,  
Annecy. Ouvert du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
04 50 88 21 10 [www.caue74.fr](http://www.caue74.fr)

L'îlot-S est accessible à pied, vélo, bus  
(arrêts Paul Grimault ou Courier), train ou  
voiture (parkings : Gare, la Poste, Courier,  
Bonlieu). Entrée en face du cinéma Pathé.

## Découvrez nos observatoires

- Observatoire des paysages
  - [observatoire.paysages.caue74.fr](http://observatoire.paysages.caue74.fr)
- Observatoire de la création architecturale,  
urbaine et paysagère : Références
  - [references.caue74.fr](http://references.caue74.fr)
- Observatoire Rhône-Alpes  
du devenir des architectures du xx<sup>e</sup>
  - [archi20-21.fr](http://archi20-21.fr)

## Suivez notre actualité :

- Facebook • [caue74](https://www.facebook.com/caue74)
- Instagram • [@ilot\\_s\\_caue74](https://www.instagram.com/ilot_s_caue74)
- YouTube • [CAUEHauteSavoie](https://www.youtube.com/CAUEHauteSavoie)
- LinkedIn • [CAUE de Haute-Savoie](https://www.linkedin.com/company/CAUE-de-Haute-Savoie)

→ Organisme départemental issu  
de la loi sur l'architecture du 3 Janvier 1977,  
le CAUE assume des missions de service  
public dans un cadre et un esprit associatifs.  
Il est géré par un conseil d'administration  
de 23 membres qui définit les objectifs  
dans le cadre des missions légales.  
Son Président, Joël Baud-Grasset, est un élu  
local. L'assemblée générale est constituée  
de communes et de collectivités adhérentes.  
Le CAUE de Haute-Savoie est composé  
d'une équipe pluridisciplinaire, dirigée par  
Stéphan Dégeorges, organisée autour  
de trois pôles opérationnels, ainsi  
que d'un pôle structurel.



Mise en page par l'atelier graphique  
du CAUE de Haute-Savoie  
Achevé d'imprimer à Annecy en novembre  
2024 par l'imprimerie Photoplan

